

Déclarations de ministres

Mme Jewett: Ce sont des fonds fédéraux.

M. McDermid: Peut-être que les néo-démocrates leur dicteraient leur conduite. Nous ne le ferons pas.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux deux pétitions n^{os} 332-771 et 332-993.

* * *

L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

LE DIX-SEPTIÈME ANNIVERSAIRE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le 9 mars dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) prenait la parole ici même, devant cette Chambre, pour marquer la Journée du Commonwealth. A peine quelques jours plus tard, c'est l'anniversaire de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, le 20 mars 1970, à Niamey au Niger, que nous voulons signaler avec fierté, particulièrement en cette année du Sommet francophone de Québec.

• (1210)

[Traduction]

Le Canada, avec le Québec comme gouvernement participant, a été un des membres fondateurs de l'ACCT. Le Nouveau-Brunswick est devenu membre de l'agence en 1977. L'ACCT est toujours l'organisme intergouvernemental francophone le plus important.

[Français]

Sa vocation initiale étant de promouvoir la coopération entre ses membres, par le biais d'un véhicule de communication commun, la langue française a contribué sans conteste à façonner le climat qui a conduit à la première rencontre des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à Paris en février 1986.

Nous devons d'ailleurs nous estimer heureux si la multiplication de la présence canadienne au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique a pu trouver son prolongement, par les sommets, en une formule qui permette de trouver un moyen d'associer les premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick à ces délibérations.

Avant la rencontre de Paris, le premier ministre (M. Mulroney) déclarait à Montréal que:

... l'épanouissement collectif (du Canada) ne peut se dissocier du développement économique du Tiers monde, de la coopération industrielle entre pays et de la conquête des marchés internationaux.

Il ajoutait dans ce contexte que:

... la francophonie est une ouverture au monde. Elle livre aux francophones canadiens, qu'ils soient de Québec ou d'une autre province, un champ d'action illimité qui s'ajoute, pour ceux qui maîtrisent la langue anglaise, à tout l'espace anglophone.

[Traduction]

En 1987, c'est au Canada que se tiendront les deux principales réunions internationales qui attireront les représentants de plus de 90 pays. Le Canada est un des rares pays qui puisse prétendre faire partie d'une assemblée internationale aussi vaste. Au sein de la francophonie, comme au sein du Commonwealth, la plupart des partenaires du Canada sont des pays du tiers monde. Compte tenu des défis que nous avons à relever et de nos intérêts communs, il faut renforcer le dialogue et la coopération.

[Français]

Le Sommet de Québec, tout comme celui de Vancouver, contribuera selon nous à garantir une meilleure coopération et une plus grande compréhension entre des pays et des dirigeants aux horizons politiques variés, aux origines culturelles diversifiées, mais capables de dialoguer dans une même langue. Le Canada, fort de la souplesse dont il a fait preuve en assurant à deux des ses provinces un degré de participation conforme au cadre constitutionnel canadien, n'entend ménager aucun effort pour faire de cet événement un succès qui soit garant du développement d'une institution, la francophonie, qui sert nos intérêts les plus fondamentaux.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, de la part du parti libéral, je voudrais me joindre au ministre pour souligner cet anniversaire de l'Agence de coopération culturelle et technique. Il est exact de dire que le Canada et le Québec participent à cette agence depuis ses débuts en 1970, et j'aimerais simplement rappeler les commentaires qui ont été faits à cette époque par l'ancien secrétaire d'État du Canada, M. Gérard Pelletier. En fait, ces déclarations ont été faites en février 1969 à la première conférence de Niamey qui a précédé la création de l'agence. M. Pelletier disait et je le cite:

Pour tous ces francophones de chez nous, une participation à la francophonie qui s'organise est non seulement naturelle: elle est un besoin vital. Après trois siècles de vie française en Amérique du Nord, les Canadiens français sentent, en effet, qu'ils ont besoin de la solidarité de tout le monde francophone pour atteindre leur légitime épanouissement.

J'aimerais souligner aussi que dans les objectifs de l'Agence, il y en a un qui est capital:

c) Créer les moyens propres à assurer la diffusion la plus large et la plus rapide possible, entre tous les membres, de l'information, notamment dans les domaines de la science, de la pédagogie et de la technologie;

En terminant, monsieur le Président, je crois que notre participation à l'Agence de coopération culturelle et technique est